



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 2024-455 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif aux milieux déstructurés en zone agricole

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 12 mars 2024, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 2024-455 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif aux milieux déstructurés en zone agricole.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **9 avril à 18 h 45** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2024-455 a pour objet de délimiter les milieux déstructurés en zone agricole et d'y permettre la construction d'habitations.

4. Zones visées

Les zones A-1, A-2, A-3, A-5, A-8, A-11, A-15, A-17 et AD-1 à AD-8 sont visées par ce premier projet de règlement. Ces zones sont montrées au plan annexé à cet avis. Elles sont aussi montrées au plan de zonage, qui peut être consulté sur le site Web de la Municipalité : https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2021/03/2019-342-B-Plan-de-zonage_general.pdf

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

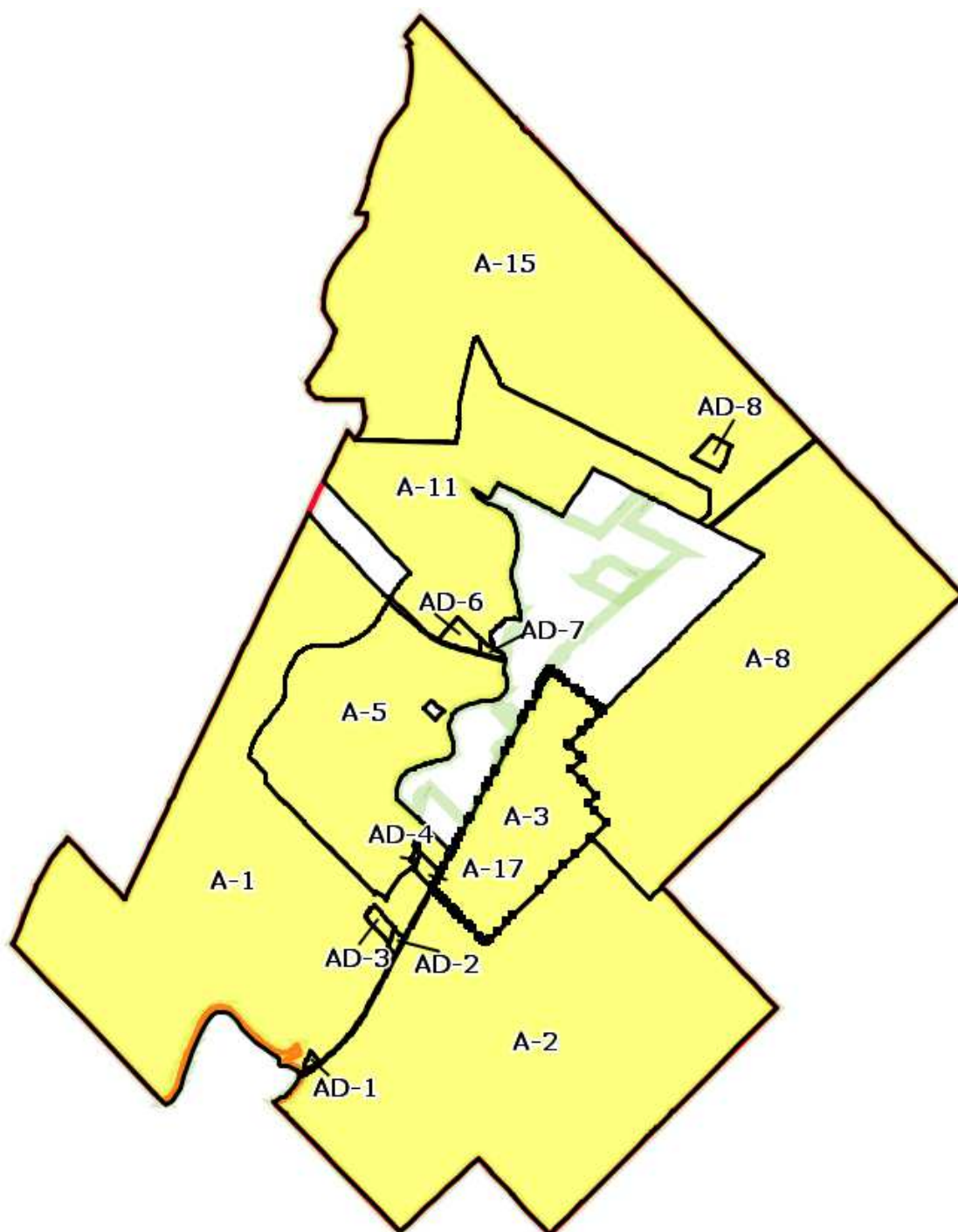
Donné à Sainte-Martine, ce 28 mars 2024,

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe



Projet de Règlement numéro 2024-455 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif aux milieux déstructurés en zone agricole

Annexe





Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 2024-455 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif aux milieux déstructurés en zone agricole

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 12 mars 2024, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 2024-455 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif aux milieux déstructurés en zone agricole.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **9 avril à 18 h 45** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2024-455 a pour objet de délimiter les milieux déstructurés en zone agricole et d'y permettre la construction d'habitations.

4. Zones visées

Les zones A-1, A-2, A-3, A-5, A-8, A-11, A-15, A-17 et AD-1 à AD-8 sont visées par ce premier projet de règlement. Ces zones sont montrées au plan annexé à cet avis. Elles sont aussi montrées au plan de zonage, qui peut être consulté sur le site Web de la Municipalité : https://sainte-martine.ca/wp-content/uploads/2021/03/2019-342-B-Plan-de-zonage_general.pdf

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 28 mars 2024,

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe



Projet de Règlement numéro 2024-455 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 relatif aux milieux déstructurés en zone agricole

Annexe

